

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2015 A 20 HEURES**

**Président de la séance** : M. CAZAUX Francis, Maire en exercice.

**Présents** : LAFITTE Frédéric, CASTETS Anne, SOURROUILLE Christophe, DUVIGNAU Thierry, DAGUERRE Chantal, LABIDALLE Martine, LACOUTURE Jean-Luc, CHOQUET Alban, DESORMIERE Bernard, JUZAN Marc, GARDESSE Corinne.

**Absents-excusés** : Mme MARTINS Sylvie, Mr MALBRANQUE François.

**Secrétaire de séance** : M.CHOQUET Alban.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 09/09/2015 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité par le conseil.

**SIEA Marseillon : rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable 2014**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2014 adopté par le SIAEP de MARSEILLON en juin 2015 conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

En suivant, il sollicite l'avis des membres présents quant à ce document.

**Le CONSEIL MUNICIPAL** après lecture attentive du rapport soumis et considérant que ce document n'appelle aucune observation particulière de sa part,

**APRES DISCUSSION ET A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2014 présenté par le SIAEP de MARSEILLON.

**CNP 2016 : Assurance du personnel**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivera à échéance au 31/12/2015. Il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Ce type de contrat est soumis aux dispositions du décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant code des marchés publics, réglementation qui impose une mise en concurrence.

Considérant le montant prévisionnel du contrat qui s'élevait les années antérieures à 5737,11 € par an.

Considérant la procédure d'appel à concurrence mise en œuvre en application de l'article 28 du code des marchés publics,

Rappelant que ce marché est inférieur à 15 000 € HT et qu'il peut être passé sans publicité, ni mise en concurrence

Rappelant que la société d'assurance SMACL a également été consultée

Considérant la proposition reçue de la compagnie CNP ASSURANCES qui apparaît économiquement la plus avantageuse,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition prévisionnelle soumise par la compagnie CNP ASSURANCES d'un montant de 6742,05 € (6199,62 € pour les agents CNRACL et 542,43 € pour les agents IRCANTEC) et de l'autoriser à conclure avec cette société du 01/01/2016 au 31/12/2016, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel

**Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré DECIDE :**

**APRES DISCUSSION ET A L'UNANIMITE,**

- De retenir la proposition de la compagnie CNP Assurances,
- De conclure avec cette société pour une durée de 1 an à compter du 01/01/2016, un contrat au taux de : 6,16 % pour les agents affiliés à la CNRACL  
1,65 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat

**Situation financière de la commune au 01/11/2015 :**

Monsieur LAFITTE, 1<sup>er</sup> adjoint en charge du budget, explique au Conseil que le but est d'avoir une vision sur l'exercice 2015 à un mois de la clôture des comptes. Les résultats sont plutôt optimistes puisque des recettes non prévues telle que la DETR ont été perçues. Il y a aussi une réelle maîtrise des charges courantes qui ont permis de moins ressentir les effets de la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation du montant de participation au Fonds national de péréquation intercommunales et communales. Tout ceci devrait permettre d'augmenter l'excédent de fonctionnement entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015.

**Evaluation professionnelle : Mise en place :**

En 2016, la notation professionnelle des agents de la fonction publique territoriale disparaît pour laisser place à l'entretien professionnel.

Ce dispositif doit être un moment de dialogue privilégié et l'occasion de se rencontrer entre le supérieur hiérarchique direct et l'agent, pour faire le point sur l'année écoulée et se projeter sur l'année à venir.

Il demande l'établissement d'un organigramme, la création de fiches de poste pour chaque agent, la préparation des supports et la détermination des critères d'évaluation.

Il faut également le présenter pour avis au comité technique pour les critères d'évaluation et les supports.

Un projet d'organigramme sur les liens hiérarchiques et fonctionnels est donc présenté au Conseil.

En suivant, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres présents,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, APRES DISCUSSION ET A L'UNANIMITE,**

- Autorise et délègue la mise en place de cet organigramme, au 1<sup>er</sup> adjoint, Frédéric LAFITTE
- Constitue un groupe de travail comportant le Maire, les 4 adjoints, Mr CHOQUET, Mr JUZAN et Mme GARDESSE afin de réfléchir et d'élaborer les fiches de poste de chaque agent

## **Lotissement de CES :**

Monsieur le Maire rappelle que pour réaliser le projet de lotissement de CES, il convient de passer un marché de maîtrise d'oeuvre. Etant donné le montant du marché HT prévu( moins de 207 000 € HT) , il est possible de le faire en utilisant la procédure adaptée ou MAPA selon l'article 26 du code des marchés publics. Ce marché devra faire l'objet d'une publicité selon les articles 28 et 40 du CMP.

La maîtrise d'œuvre du lotissement de CES comprendra la conception du lotissement (projet architectural, paysager et environnemental, plan de composition et rédaction des pièces écrites telle que le règlement et le cahier des charges) le dossier de permis d'aménager, la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement, terrassement, voirie, eaux pluviales ; eaux usées, alimentation en eau potable, espaces verts nécessaire à la desserte et à la viabilité du lotissement communal. Elle comprendra également l'implantation et le bornage des lots, ainsi que les dossiers de ventes.

En suivant, il sollicite l'avis des membres présents,

## **Le CONSEIL MUNICIPAL, APRES DISCUSSION ET A L'UNANIMITE,**

- Autorise la mise en place d'un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre pour la création et la réalisation du lotissement de CES,
- Souhaite que cette conception prenne en compte que le conseil ne veut des trottoirs que d'un seul côté, que l'évacuation des eaux pluviales soit faite de manière collective, qu'une sortie vers les terrains « Pinsolle », route du Coudillon soit réalisée ( 1 abstention).
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la passation de ce marché.

## **Aire de jeux : Travaux de la commission**

Madame CASTETS expose les travaux de la commission qui a reçu 3 sociétés, Coala, Lappset et Kaso-jeux du 14 au 28 octobre pour voir ce qui était faisable sur la commune. Cette commission souhaiterait des jeux pour des enfants de 0-8/10 ans, dans une zone réservée mais non clôturée pour une circulation piétonne et, qui pourrait laisser aussi l'opportunité de rajouter des jeux dans un futur. Le choix de la commission au niveau des jeux se portent sur une Combinaison comprenant : un toboggan long, 2 tours (1 toit, passerelle échelle horizontale (type pont de singe), cabane aménagée sous une tour (banc, panneau ludique.), mur escalade, portique 2 sièges basiques, poteaux bois, un mini portique avec siège sécurisé, poteau bois, jeu ressort 2 places vis-à-vis. Au niveau du choix du sol, des dalles alvéolées sur sol nivelé paraissent être le plus intéressant.

A partir de cette synthèse, les 3 sociétés vont de nouveau être interrogées avec une réponse souhaitée avant le 31/12/2015 afin de pouvoir étudier l'inscription de ce projet au budget 2016.

## **SYDEC : dossier ADSL**

Monsieur SOURROUILLE a été nommé référent de la commune pour ce projet. Il assistera donc aux diverses réunions de chantiers et de travaux qui auront lieu courant premier semestre 2016. Pour Aurice, la montée en débit se fera avec sans doute un nouveau répartiteur et avec un réseau filaire.

## **SICTOM du Marsan : Evaluation des déchets mairie**

Monsieur JUZAN, référent SICTOM de la commune, remplit actuellement une enquête du Syndicat qui a pour but de comptabiliser la quantité de déchets produits par la mairie.

De plus, il souhaiterait que des affiches rappelant les consignes de tri soient disposées dans divers lieux comme la salle des sports, la salle des fêtes ou encore la cantine.

Il fait part également d'une action lancée par le SICTOM, qui propose de mettre à disposition gratuitement des verres réutilisables contre une caution de 1€ par verre. Les associations auriçoises vont être informées de cette action.

### **Organisation Noël des employés communaux :**

Il aura lieu le vendredi 18/12/2015 à 19h30 à la salle des mariages.

### **Divers:**

Chantons sous les pins : Le Conseil donne son accord pour que la manifestation ait lieu le 04 mars 2016 sur la commune. La dépense sera inscrite au budget 2016.

Renégociation des prêts : Corinne GARDESSE explique au conseil qu'actuellement aucune banque ne renégocie les taux pour les collectivités locales.

Vœux communaux 2016 : Ils auront lieu le vendredi 08 janvier 2016 à 19h dans la salle des fêtes